

## MON FILS DE 19 ANS CONSOMME DU CANNABIS

---

Par apobat Postée le 13/05/2021 21:27

Bonsoir, alors tout d'abord je vous expose la situation ... mon fils de 19 ans s'est fait arrêter fin janvier par la gendarmerie lors d'un contrôle routier, à la question "avez-vous pris des stupéfiants" : réponse oui de mon fils, prise de cannabis la veille au soir. Le test salivaire a bien évidemment confirmé cette consommation. Résultat, suspension de permis pendant 6 mois, retrait de 6 points sur un permis probatoire ! Semaine dernière, passage au tribunal, 400 euros d'amende ... prochaine étape, mi-juillet pour une visite médicale avec prise de sang je crois, pour lui restituer (ou pas) son permis. Son père et moi ne savons plus quoi faire ... nous sommes à deux mois de la visite médicale et mon fils m'a avoué avoir encore fumé un joint aujourd'hui !! alors qu'il a trouvé une alternative le CBD (est-ce une alternative légale??) ... Je lui propose depuis quelques mois mon aide via un spécialiste (acupuncteur, psy ...), surtout je ne veux pas le rejeter, je veux comprendre !! comprendre pourquoi il a besoin d'avoir recours à cette substance ?? Alors c'est vrai que les relations jouent énormément, il fume depuis qu'il fréquente une bande de copains consommateurs de cannabis, que faire ?? Il est majeur !! Fume-t-il du cannabis parce qu'il n'est pas bien dans sa peau ??? il me dit que non, que tout va bien, simplement comme il ne boit pas, et bien en soirée, ça lui permet de se désinhiber. Honnêtement aujourd'hui je ne sais pas quoi faire pour l'aider ... il faut que ça vienne de lui !! et je ne le sens pas très motivé ... il a pourtant conscience qu'il a une épée de Damoclès au-dessus de lui, qu'il y a un ultimatum et que ça ne va pas pardonner s'il n'arrête pas très vite !! J'attends vos retours et vos conseils précieux ! Par avance merci !!

---

### Mise en ligne le 17/05/2021

Bonjour,

Nous comprenons que vous vous interrogiez sur ces consommations de votre fils et que cela puisse vous préoccuper.

Tout d'abord, en ce qui concerne le CBD, cela ressemble en effet en tout point à une alternative légale mais dans la plupart des cas ce n'est pas vrai. Le CBD est bien un produit légal, vendu dans de nombreux magasins en France. En revanche, le CBD ne devrait pas du tout contenir de THC (la substance psychoactive du cannabis) alors qu'il y a toujours ou presque un très faible pourcentage de THC (en général moins de 0.2% de THC). Vous trouverez en bas de page un lien menant vers notre dico des drogues, fiche CBD.

Par ailleurs, si le CBD ressemble en beaucoup de points au cannabis avec THC (aspect, goût, odeur...) il ne procure des effets de détente que très relatifs et l'une des choses qui est souvent recherchée par les consommateurs de cannabis, c'est bien l'effet psychoactif très puissant du THC (autrement dit la "défonce"). Il est peut être possible que le CBD ne soit pas satisfaisant ou suffisant par rapport à ce que recherche votre fils.

Concernant la visite médicale qu'il doit effectuer, s'il s'agit bien d'une prise de sang il ne sera pas trop tard pour arrêter et être négatif à ce test (présence dans le sang maximum un mois après l'arrêt). Si c'est en revanche un test urinaire qui est demandé, il devient difficile de se prononcer, le THC étant détectable entre 30 et 70 jours après l'arrêt total des consommations.

Enfin, vous vous posez des questions sur votre fils, sur pourquoi il consomme et que faire pour l'aider. Tout d'abord, il semble que vous et votre fils arriviez à dialoguer sur ce sujet un peu délicat, ce qui est déjà très positif. Une consommation de cannabis n'est pas toujours à mettre en lien avec un mal-être, cela peut être comme pour l'alcool, parfois quelque chose de récréatif. Le risque que le cannabis devienne une addiction réside justement dans l'utilisation qui en est faite. Si malheureusement cela vient répondre à un mal-être (anxiété, ennui, échec scolaire ou sentimental...), il se peut que cette consommation prenne de l'ampleur et ne soit pas maîtrisée. Mais il n'y a pas règle générale, chaque personne et chaque situation sont différentes, il n'y a rien de systématique.

Vous parlez de "besoin" mais est-ce bien le mot qui convient, ne s'agit-il pas d'une envie ou d'une difficulté à dire non lorsqu'un joint lui est tendu. Seul votre fils peut répondre à ces questions et définir son rapport à ce produit. Comme vous le soulignez il est majeur mais il reste un adolescent et il est possible qu'il soit dans une période faite d'excès et de conduite à risque, ce qui peut parfois être en lien avec un manque de maturité. Le rôle que peut jouer cette bande de copains qui consomme est difficile à évaluer, les parents des autres jeunes que fréquente votre fils ont peut-être la même réflexion. Peut-être aussi qu'il s'est rapproché d'eux parce qu'ils consomment du cannabis et que cela leur fait un point commun, une "occupation" qu'ils aiment partager ensemble.

Pour ce qui est de l'aide, comme vous l'expliquez très justement, il n'est pas forcément nécessaire que l'idée vienne de lui, en revanche il doit l'accepter pleinement, et il faut surtout que cette démarche ait un sens pour lui. On ne peut aider quelqu'un qui ne veut pas être aidé. Il considère peut-être ne pas avoir besoin d'aide, pouvoir y arriver tout seul ce qui est tout à fait réaliste mais ça n'est qu'en se confrontant à l'arrêt qu'il pourra mesurer s'il en est capable seul. Ce retrait de permis pourrait ainsi faire office de révélateur sur sa relation au cannabis... ou sur sa volonté (ou non) de récupérer son permis.

Il existe un dispositif qui serait certainement très adapté pour vous et/ou votre fils: il s'agit des consultations jeunes consommateurs (CJC). Ce sont des lieux où un professionnel spécialisé sur les jeunes et les consommations de produits propose de recevoir le jeune consommateur mais aussi son entourage. C'est assez libre dans la mesure où votre fils peut y aller seul, vous parent(s) également mais aussi y aller tous ensemble ou, selon ce qui est le plus judicieux, avec un des parents. C'est un dispositif non moralisateur et le fait d'y aller ne signifie pas qu'on a un problème de consommation mais simplement d'avoir un échange sur cette thématique, il peut y avoir plusieurs séances et c'est confidentiel et non payant. Dans la mesure où vous ne nous avez pas indiqué votre lieu de résidence, nous ne pouvons proposer d'orientation géographique mais vous trouverez en bas de page un lien menant vers notre outil "adresses utiles" où vous pourrez trouver une CJC proche de chez-vous (cliquer sur "consultations jeunes consommateurs" après avoir entré votre commune afin d'affiner la recherche).

Enfin, si vous ou votre fils le souhaitez, vous avez également la possibilité de nous contacter par chat ou par téléphone pour un échange plus approfondi. Nos écoutants prendront le temps nécessaire afin de faire un point sur la situation, vous écouter et chercher des pistes de réflexion. Drogues info service est joignable tous les jours de 08h à 02h au 0 800 23 13 13 (appel gratuit et anonyme) ainsi que par chat 7j/7.

Cordialement.

---

#### **En savoir plus :**

- [Fiche sur le cannabis](#)
- [Dossier cannabis](#)
- [Guide d'aide à l'arrêt du cannabis](#)
- [Cannabis : les risques expliqués aux parents](#)
- [Cannabis : ce qu'il faut savoir](#)
- [Adresses utiles du site Drogues info service](#)
- [Le dico des drogues - CBD](#)